

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S) : M. JEAN-MARC PERRIN

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
13 Juillet 2016**

OBJET : Avenant n° 1 à la convention de mise à disposition des locaux municipaux sis rue Léon Blum à Arles au profit du C.I.O en date du 24 novembre 2008.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 13 Juillet 2016 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé d'autoriser :

- la passation de l'avenant n°1 à la convention de mise à disposition de locaux municipaux signée entre la ville d'Arles et le Département au profit du Centre d'Information et d'Orientation en date du 24 novembre 2008 dont le projet est annexé au rapport ;
- la signature de cet avenant ainsi que tout acte ultérieur pouvant s'y rapporter dans la mesure où celui-ci n'apporte pas de modifications substantielles à la convention initiale.

La dépense correspondante aux charges de fonctionnement des locaux mis à disposition par la ville d'Arles sera imputée au budget départemental 2016 sur le chapitre 011.

à l'Unanimité

ADOPTE

**Pour la Présidente du Conseil Départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

Signé

**Nathalie Tarrisse
Directrice**

du Service des Séances de l'Assemblée